

Statistique de la prévoyance vieillesse – L'essentiel en bref

Analyse de la situation de prévoyance des personnes autour de l'âge de la retraite sur la base des données de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2002 et 2005

Sur mandat de l'Office fédéral de la statistique

Jürg Guggisberg, Kilian Künzi, Philipp Dubach, Eveline Hüttner

Berne, 2007

L'essentiel en bref

Introduction

En comparaison internationale, le système suisse de prévoyance vieillesse est souvent considéré comme un modèle ; pourtant, les évolutions démographiques, économiques et sociales le placent face à des défis nouveaux. Les questions de protection sociale et notamment celles concernant la prévoyance vieillesse, préoccupent aujourd'hui tant les hommes et les femmes politiques que l'ensemble de la population. Face aux problèmes d'adaptation et de financement auxquels le système est confronté, on a besoin de mener une discussion objective sur des bases fiables. Les informations requises pour ce faire n'étaient jusqu'ici pas disponibles. Par la présente publication, l'Office fédéral de la statistique (OFS) essaie de combler ces lacunes, tout au moins en partie. Dans le cadre de ce rapport, on a développé des indicateurs spécifiques pour la prévoyance vieillesse et dégagé ses chiffres clés, complétant ainsi la statistique de la protection sociale.

Base statistique

On dispose, comme base statistique, des réponses au questionnaire standard de l'**Enquête suisse sur la population active** (ESPA). En 2002, on a pour la première fois complété ce questionnaire par un module rassemblant une série de questions sur la protection sociale et la prévoyance vieillesse (nommé ci-dessous « module sécurité sociale »). En 2005, ce module a été intégré dans l'enquête pour la deuxième fois. À l'aide des informations fournies par ce module, on entend développer un monitoring régulier, qui permette une observation suivie de la situation en matière de prévoyance vieillesse, de l'évolution du système et des conséquences de cette évolution pour la population concernée, sur la base d'indicateurs pertinents. Il convient de souligner le fait que les données de l'ESPA ne se rapportent qu'au micro-système de la prévoyance vieillesse. C'est donc la question de l'efficacité du modèle des 3 piliers pour les différents groupes concernés qui est au centre des analyses effectuées sur la base de ces données.

Les définitions de la retraite

Selon le point de vue adopté, on peut utiliser des critères différents pour identifier les personnes à la retraite. Dans le cadre de ce mandat, on a adopté une définition qui reflète surtout le **point de vue des institutions**. Selon cette définition, une personne est en préretraite lors-

qu'elle retire des prestations d'au moins un des trois piliers du système de prévoyance vieillesse. En outre, dans les analyses se rapportant à la question de la retraite anticipée, on n'a considéré que les personnes qui ont été actives jusqu'à l'âge de 50 ans au moins. En ce qui concerne les personnes ayant atteint l'âge légal de la retraite, on a examiné, pour définir leur statut, si elles recevaient une rente ordinaire de l'AVS.

Les indicateurs

Le choix des indicateurs a tenu compte, d'une part, des questions et thèmes les plus importants relatifs à l'efficacité du modèle des 3 piliers et, d'autre part, des possibilités offertes par les données disponibles dans le cadre de l'ESPA. On peut répartir les indicateurs ainsi choisis dans quatre champs thématiques : (1) l'entrée à la retraite, (2) le mode de couverture de la prévoyance vieillesse, (3) le niveau de revenu des rentiers et (4) l'activité lucrative après la retraite. Nous présenterons ci-dessous les résultats les plus importants de notre enquête sur ces quatre domaines.

Entrée à la retraite

■ **Âge moyen d'entrée à la retraite** : Les données disponibles permettent de tenir compte de cet indicateur pour les retraités nés entre 1932 et 1940 (pour les hommes) ou 1941 (pour les femmes). On relève ainsi que l'âge moyen d'entrée à la retraite se situe pour les hommes entre 62.8 et 63.6 ans, selon l'année de naissance, alors que pour les femmes, on observe une brusque augmentation de cet âge moyen entre les personnes nées en 1938 (61.2) et celles nées en 1939 (62.2), à la suite de l'élévation de l'âge légal de la retraite pour les femmes.

■ **Taux de préretraites** : Durant la période prise en considération, la probabilité qu'une personne prenne une retraite anticipée est demeurée relativement stable pour les hommes. Pour ceux-ci, la proportion de rentiers qui ont pris une retraite anticipée oscille, selon leur année de naissance, entre 35 et 47 pour cent. Cependant, entre ces différentes années de naissance on ne peut identifier aucune tendance durable à une augmentation, ou à une diminution, du taux de préretraites. Chez les femmes, au contraire, on relève une corrélation statistiquement significative ($p < 0.05$) entre l'appartenance à une certaine tranche d'âge et la probabilité de prendre une retraite anticipée. Pour les groupes d'âge observés, le taux de préretraites des femmes a constamment augmenté au cours du temps, à quelques exceptions près. La hausse de ce taux est spectaculaire pour les femmes nées à partir de 1940, puisqu'elle est de 10 points, avec dès lors un taux de 33 pour cent.

On peut sans doute imputer cette hausse notamment à l'augmentation de l'âge légal de la retraite pour les femmes.

Plus les femmes et les hommes approchent de l'âge légal de la retraite, plus la probabilité qu'ils prennent une retraite anticipée augmente. Tant pour les femmes que pour les hommes, il est exceptionnel qu'une personne entre en préretraite dans sa 57^e année ou plus tôt encore. Dès la 58^e année d'âge, on note chez les hommes que cette probabilité augmente nettement chaque année.

Les plus importants facteurs déterminant la prise d'une retraite anticipée sont les mêmes pour les deux années d'observation : outre l'âge, il s'agit du niveau de formation, de la situation du partenaire de la personne concernée et de sa nationalité.

■ **Financement de la préretraite** : On n'a pas relevé de modifications substantielles dans le financement des préretraites entre les deux années d'observation. Pour les hommes, la forme de financement la plus fréquente est la combinaison de prestations de la prévoyance professionnelle et d'une rente transitoire, tandis que pour les femmes, c'est le seul financement par la prévoyance professionnelle que l'on rencontre le plus fréquemment. En outre, les femmes recourent nettement plus souvent que les hommes au versement anticipé des prestations de l'AVS. Une des raisons pourrait en être que les femmes nées en 1947 ou avant bénéficient d'un taux de réduction plus avantageux (3.4 % au lieu de 6.8 % par année).

■ **Niveau de revenu des personnes en préretraite** : Le revenu moyen des personnes en préretraite (mesuré sur la base de la valeur médiane du revenu d'équivalence disponible) a été, en 2002 et en 2005, à peu près aussi élevé que celui des ménages d'actifs appartenant à la même classe d'âge (dès 55 ans). Il se situe approximativement à la hauteur de 50'000 francs par an. En partant du principe qu'une retraite anticipée entraîne une certaine perte financière, on peut conclure que tout au moins la majorité des personnes qui prennent une préretraite bénéficient d'une situation économique supérieure à la moyenne.

Modes de couverture dans le système des trois piliers

Si l'on considère l'ensemble des retraités, on constate que près de 34 pour cent d'entre eux reçoivent exclusivement des prestations du 1er pilier. 38 pour cent des retraités reçoivent des prestations du 1er et du 2e pilier, alors que quelque 23 pour cent d'entre eux bénéficient des trois piliers de la prévoyance vieillesse. Enfin,

près de 4 pour cent des rentiers combinent prestations du 1er pilier et prestations de la prévoyance liée (pilier 3a – état en 2005). Entre 2002 et 2005, on ne constate pas une évolution générale statistiquement significative.

On relève des différences substantielles entre les deux sexes : alors que la proportion de retraités de sexe masculin qui ne peuvent compter que sur l'AVS est nettement inférieure à 20 pour cent (18.6 % en 2002 et 15.3 % en 2005), ce taux s'élève à quelque 47 pour cent pour les femmes (47 % en 2002 et 46.7 % en 2005), soit presque la moitié des retraitées. Par contre, la proportion des hommes qui bénéficient de la combinaison AVS + prévoyance professionnelle (44.2 % en 2002 et 46.3 % en 2005) ou de la combinaison des trois piliers (32.9 % en 2002 et 33.2 % en 2005) est beaucoup plus élevée que celle des femmes : chez celles-ci, la combinaison 1er + 2e pilier concerne un petit tiers des retraitées (32.5 % en 2002 et 32.3 % en 2005), alors que celle des trois piliers touche environ 16 pour cent d'entre elles (16.2 % en 2002 et 15.8 % en 2005). Les résultats de l'étude montrent que le développement du 2e pilier s'est un peu ralenti.

Niveau de revenu des retraités

■ **Évolution** : En ce qui concerne l'évolution de l'efficacité de la prévoyance vieillesse, une question importante est de savoir si le niveau de revenu des dernières générations de retraités se distingue de celui des générations plus âgées. En général, on a pu observer jusqu'à présent que le niveau de revenu des rentiers s'est régulièrement amélioré, parallèlement à l'introduction et au développement de la prévoyance vieillesse dans les 2e et 3e piliers. Les résultats pour 2005 ont pourtant montré que les personnes venant de prendre leur retraite n'avaient plus des revenus plus élevés que la tranche d'âge qui les précédait immédiatement, comme c'était encore le cas en 2002. Cette constatation concerne aussi bien les femmes que les hommes.

■ **Les retraités à bas revenus** : Des analyses détaillées portant sur les retraités dont les revenus se situent dans le quintile des revenus les plus bas montrent que certains changements sont intervenus entre 2002 et 2005 quant aux facteurs de risque. Alors que le niveau de formation, la région linguistique et la nationalité ont exercé, dans les deux années d'observation, la même influence sur la probabilité pour les personnes concernées d'avoir un faible niveau de revenu, une analyse multivariée portant sur les données de 2005 n'a plus permis de relever de corrélation significative entre le sexe et cette probabilité. Cette constatation paraît étonnante

à première vue. Pourtant, dans le cadre d'un autre projet de recherche, trois modifications législatives qui devraient contribuer à une amélioration de la situation des femmes à l'âge de la retraite ont pu être identifiées (Stutz et al. 2007). Il s'agit (1) du nouveau droit du mariage, qui définit la participation aux acquêts comme nouveau régime ordinaire des biens matrimoniaux (introduction en 1988), (2) de l'introduction des bonifications pour tâches éducatives et tâches d'assistance (depuis l'entrée en vigueur de la 10^e révision de l'AVS, en 1997) et (3) de la révision du droit du divorce – depuis 2000, en cas de divorce, les avoirs auprès des caisses de pension sont réparties entre les époux selon le principe de la participation aux acquêts. On peut s'imaginer que les effets conjugués de ces trois modifications des dispositions légales se font lentement sentir, ce qui irait dans le sens voulu par le législateur.

■ **Taux de remplacement approximatif** : Le taux de remplacement approximatif exprime le rapport existant entre le revenu moyen des retraités et le revenu moyen des ménages d'actifs dont les membres sont à cinq ans ou moins de l'âge de la retraite légale et qui ne perçoivent pas de préretraite. Ces taux se situent, selon le type de couverture dont bénéficient les rentiers, entre 62 pour cent (AVS seulement) et 86 pour cent. On n'a pas constaté de changements substantiels entre les deux années d'observation.

Activité lucrative après la retraite

■ **Retraités** : En 2002, 9.4 pour cent de l'ensemble des retraités vivant dans des ménages privés exerçaient une activité professionnelle. En 2005, on a observé un léger recul de ce taux, qui est passé à 7.6 pour cent. Comment ce recul s'explique-t-il ? Il convient en premier lieu de noter qu'entre les deux années d'observation, l'âge légal de la retraite des femmes a été élevé à 64 ans. Cette élévation permet d'expliquer une partie significative du recul du taux d'activité des retraités. On observe pourtant aussi un recul du taux d'activité de 1.5 pour cent chez les hommes (12.3 % en 2002 ; 10.8 % en 2005 ; $p < 0.1$). Ce recul est surtout « imputable » aux hommes âgés de 67 et 68 ans. En 2005, les retraités appartenant à cette tranche d'âge ont été nettement moins souvent actifs professionnellement que ne l'étaient encore les hommes du même âge en 2002. Le taux d'activité de cette tranche d'âge a reculé de près de 6 points, pour s'établir à 18 pour cent, ce qui représente un recul statistiquement significatif ($p < 0.1$). Il est extrêmement difficile d'expliquer ce phénomène sur la base des données disponibles. Comme l'évolution observée est située au niveau microéconomique, il n'est guère possible de déterminer de manière

probante si ce recul du taux d'activité est une conséquence de la modification des conditions générales sur le marché du travail (par exemple un recul de la demande de main d'œuvre à l'âge de la retraite ou des changements conjoncturels) ou si ce sont les motivations pouvant pousser les retraités à travailler au-delà de l'âge de la retraite qui ont changé.

Pour cette raison, nos analyses se sont principalement concentrées sur les facteurs influençant la volonté des rentiers d'exercer une activité professionnelle. On constate ainsi :

- que le taux d'activité des femmes est nettement inférieur à celui des hommes ;
- que le taux d'activité diminue à mesure que l'âge des rentiers augmente ;
- que les retraités titulaires d'un diplôme du degré tertiaire sont plus souvent actifs que ceux qui ont un niveau de formation moins élevé ;
- que les retraités bénéficiant de prestations de la prévoyance professionnelle sont moins souvent actifs que ceux qui n'ont pas de 2^e pilier ;
- que les retraités dont la partenaire ou le partenaire est professionnellement actif sont plus souvent actifs que tous les autres rentiers ;
- que les retraités résidant en Suisse alémanique demeurent plus souvent actifs après avoir atteint l'âge légal de la retraite que ceux qui résident en Suisse romande ou au Tessin.

■ **Préretraités** : En 2005, un peu moins de 20 pour cent des préretraités étaient professionnellement actifs. On peut interpréter ce résultat de différentes manières : D'une part, il montre que la perception d'une retraite anticipée ne signifie pas dans tous les cas la fin de l'activité professionnelle. D'autre part, il n'est guère surprenant, puisqu'on a déjà vu dans le cas des retraités que, un à deux ans après avoir atteint l'âge légal de la retraite, 22 pour cent des hommes et 16 pour cent des femmes exercent encore une activité professionnelle. En comparaison du taux d'activité des retraités, celui des préretraités semble donc être plutôt bas.

Le taux d'activité des préretraités a baissé de quatre points de 2002 à 2005 ; ce recul n'est cependant pas statistiquement significatif. On constate un recul dans de nombreux groupes de population et les différences substantielles sont l'exception :

- En Suisse alémanique, le taux d'activité des préretraités a chuté de 26 à 19 pour cent. Il se situe ainsi désormais au même niveau qu'en Suisse latine. En 2002, on constatait

encore une différence prononcée entre les deux parties du pays, de 10 points.

- En 2002, 23 pour cent des préretraités diplômés du degré secondaire II étaient actifs professionnellement, alors qu'ils n'étaient plus que 15 pour cent en 2005. Contrairement à ce que l'on constatait en 2002, des écarts importants apparaissent donc en 2005 entre les groupes ayant des formations différentes : le taux d'activité des préretraités diplômés du degré tertiaire, qui s'élève à 31 pour cent, est deux fois plus élevé que celui des préretraités qui n'ont suivi que le degré secondaire I (14 %) ou le degré secondaire II (15 %).

Dans tous les cas qui viennent d'être présentés, on constate des changements significatifs entre 2002 et 2005, tant pour l'ensemble de la population concernée que pour les hommes. En ce qui concerne les femmes, on relève aussi certains reculs du taux d'activité dans les sous-groupes mentionnés, mais ils ne sont pas statistiquement significatifs.

On ne constate pas davantage de différences significatives entre les deux sexes en général : les préretraités de sexe masculin ont certes généralement un taux d'activité légèrement supérieur à celui de leurs collègues de sexe féminin, mais la différence des taux n'est pas statistiquement significative.

Les rentiers étrangers

La population de nationalité suisse n'est pas la seule à vieillir, c'est aussi le cas de la population de nationalité étrangère. D'après une extrapolation effectuée sur la base des données de l'ESPA, le nombre des personnes de nationalité étrangère de plus de 65 ans résidant en Suisse est passé de quelque 84'000 personnes en 2002 à près de 102'000 personnes en 2005, ce qui correspond à une croissance de 21 pour cent en trois ans. Ainsi, le pourcentage total d'étrangers dans cette classe d'âge est monté de 7 à 9 pour cent. Les données de l'ESPA ne contenant pas d'informations sur l'émigration ou la naturalisation des retraités étrangers, on ne peut ici donner aucune indication sur ces domaines.

En 2005, la composition socio-démographique de la population retraitée de nationalité étrangère se différencie substantiellement, sur deux points, de celle de la population retraitée de nationalité suisse. Tout d'abord, la proportion de femmes y était plus restreinte : elle se situait près des 40 pour cent dans la classe d'âge des 65 à 74 ans, alors que chez les Suisses du même âge, on trouvait 57 pour cent de femmes. Ensuite, le pourcentage de retraités ne disposant que d'une **formation élémentaire** était considérablement

plus élevé parmi les étrangers que chez les Suisses. Parmi les retraités étrangers, 39 pour cent des hommes et 58 pour cent des femmes ne disposaient pas d'une formation post-obligatoire, alors que chez les Suisses cette proportion était de 14 pour cent pour les hommes et de 43 pour cent pour les femmes. Par contre, on ne remarque pas de différences notables quant à la proportion de personnes disposant d'une qualification supérieure (diplôme du degré tertiaire).

En ce qui concerne les principaux indicateurs, on peut retenir les résultats suivants :

■ **Prévoyance professionnelle** : En 2005, 61 pour cent des retraités étrangers recevaient des prestations de la prévoyance professionnelle – cette proportion est presque identique à celle des retraités suisses. Sur ce point, on ne relève pas de changement significatif entre 2002 et 2005. Sur d'autres points, tout à fait essentiels, les modes de couverture dont bénéficient Suisses et étrangers se ressemblent. Premièrement, le taux de couverture des hommes est nettement plus élevé que celui des femmes. Deuxièmement, il augmente parallèlement au niveau de formation des retraités. Et, troisièmement, il est nettement plus élevé en Suisse alémanique qu'en Suisse latine. Mais une observation plus attentive permet aussi de distinguer certaines différences, à côté de ces points communs. Ainsi, les différences liées au sexe ou au niveau de formation sont beaucoup moins importantes au sein de la population étrangère que parmi les retraités suisses.

■ **Prévoyance liée (pilier 3a)** : Dans le domaine de la prévoyance liée (pilier 3a) on constate (en 2005) des différences significatives entre retraités suisses et étrangers, contrairement à ce que nous avons relevé pour la prévoyance professionnelle. Seuls 22 pour cent des étrangers peuvent compter sur la prévoyance liée, alors que 29 pour cent des Suisses sont dans ce cas. Ces différences sont particulièrement marquées chez les hommes : chez ceux-ci, près de 41 pour cent des retraités suisses disposent d'une prévoyance liée, alors que seuls 26 pour cent des étrangers sont dans cette situation. Cette disparité peut notamment être due au fait que les retraités étrangers bénéficient d'un moins bon niveau de formation et qu'ils ont donc eu des salaires plus modestes au cours de leur vie professionnelle. Les taux de couverture des femmes sont beaucoup plus bas que ceux des hommes dans les deux groupes et ceux des retraitées étrangères ne se distinguent pas substantiellement de ceux des retraitées suisses.

■ **Niveau de revenu** : Les étrangers reçoivent de la prévoyance professionnelle des rentes plus basses que les Suisses et ils peuvent moins sou-

vent compter sur des prestations du 3^e pilier. Ces deux circonstances peuvent aider à expliquer pourquoi le revenu d'équivalence moyen des retraités étrangers (sa médiane), qui s'élève à 30'000 francs par an, est considérablement plus bas que celui des retraités suisses (41'000 francs). Il est particulièrement important de noter que cette différence de revenus concerne l'ensemble des situations possibles dans le système des 3 piliers : quel que soit le mode de couverture dont bénéficie un ménage de retraités, le revenu d'équivalence d'un ménage étranger se situera près de 10'000 francs plus bas que celui du ménage suisse correspondant.

■ **Activité lucrative** : En fonction du moins bon niveau de revenu des retraités étrangers, on pourrait supposer que ceux-ci seraient plus enclins que les Suisses à poursuivre une **activité lucrative** après leur retraite. Pourtant cette supposition, sous une forme aussi générale, n'est pas corroborée par les faits. Ainsi, en 2005, le taux d'activité des retraités étrangers n'était que de 10 pour cent et se situait donc à un niveau nettement plus bas que celui des Suisses (15 %). On rencontrait déjà des proportions comparables en 2002.

On peut montrer, pour les étrangers comme pour les Suisses, que le taux d'activité est lié au niveau de formation des retraités – et donc probablement au type de travail : plus le niveau de formation est élevé, plus le taux d'activité est important. Parmi les personnes disposant d'un diplôme du niveau tertiaire, un Suisse sur quatre et un étranger sur cinq poursuit une activité professionnelle après sa retraite. Parmi les retraités qui n'ont bénéficié que d'une formation élémentaire, les taux d'activité sont considérablement plus bas – et les différences entre Suisses et étrangers beaucoup plus importantes : dans ce groupe, le taux d'activité des étrangers est de 4 pour cent, alors que celui des Suisses est de 12 pour cent.

Perspectives

Ce rapport a jeté les bases nécessaires pour un monitoring régulier en matière de statistique de la prévoyance vieillesse. Le « module sécurité sociale » s'est avéré être une source de données adéquate, bien qu'il ne fournisse pas à lui seul toutes les informations nécessaires dans ce domaine. Il faudrait si possible compléter ses informations par des données supplémentaires, qui sont en partie déjà disponibles à certaines autres sources (p. ex. les statistiques fiscales ou les statistiques sur les revenus et les conditions de vie – SILC). L'analyse des données de la prochaine enquête statistique (qui sera vraisemblablement effectuée en 2008) montrera si la relance économique ou les discussions en cours sur un report de l'âge légal de la retraite, en fonction de l'évolution démographique, auront entre-temps influencé les paramètres examinés. À l'avenir, à chaque nouvelle enquête nous serons dans de meilleures conditions pour identifier et décrire les évolutions touchant, à moyen et à long terme, le domaine de la prévoyance vieillesse et celui de l'entrée à la retraite. La période d'observation dont nous disposons actuellement, qui n'est que de trois ans, est certainement encore un peu trop courte.

Rapport intégral en allemand:

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=2873>

Dossier électronique en allemand :

<http://www.portal-stat.admin.ch/alterssicherung/index.html>